
Conférence du désarmement

28 février 2012

Français

Compte rendu définitif de la mille deux cent quarante-neuvième séance plénière

Tenue au Palais des Nations, à Genève, le mardi 28 février 2012, à 10 h 15

Président : M. Hisham Badr (Égypte)

GE.12-57927 (EXT)



* 1 2 5 7 9 2 7 *

Merci de recycler



Le Président (*parle en anglais*) : Je déclare ouverte la 1249^e séance plénière de la Conférence du désarmement.

Je souhaite une cordiale bienvenue à M. Yerzhan Kazykhanov, Ministre des affaires étrangères du Kazakhstan, que j'ai le plaisir et l'honneur d'inviter à prendre la parole.

M. Kazykhanov (Kazakhstan) (*parle en anglais*) : Tout d'abord, je vous remercie de cette occasion de prendre la parole devant une assemblée aussi représentative et professionnelle.

Je félicite le Représentant permanent de l'Égypte de son accession à la présidence et ne doute pas que, grâce à sa vaste expérience et à sa conduite éclairée des débats, nos travaux sortiront de l'impasse.

L'année 2011 a été marquée par des contributions tangibles aux processus mondiaux de désarmement et de non-prolifération. Cependant, malgré certaines tendances encourageantes, le fait que la Conférence du désarmement n'a pas mené de travaux de fond depuis 16 ans demeure une source de préoccupation. Nous estimons que cet organe devrait être au premier plan du processus de désarmement.

Je tiens à réaffirmer que nous considérons la Conférence du désarmement comme l'unique organe multilatéral chargé d'examiner les principaux mécanismes de renforcement de la sécurité internationale. Il ne fait aucun doute que cette instance a un potentiel considérable et contribue notablement au processus de désarmement.

Nous n'approuvons pas la proposition de suspendre les travaux de la Conférence jusqu'à ce que le climat politique soit propice. La Conférence du désarmement a été établie et a fonctionné dans un contexte politique mondial bien plus défavorable.

Nous sommes profondément convaincus qu'il ne manque que la volonté politique pour que les travaux de fond de la Conférence reprennent. Le Kazakhstan espère sincèrement que les États membres de la Conférence parviendront à aplanir leurs divergences et à reprendre les travaux selon l'ordre du jour. Nous soutenons la proposition formulée par le Secrétaire général de la Conférence de convoquer une réunion extraordinaire de haut niveau afin de redynamiser la Conférence, ainsi que d'établir un groupe de personnalités chargé de chercher des moyens de sortir de l'impasse.

La proposition de fusionner, ultérieurement, les deux entités – la Conférence du désarmement et la Commission du désarmement – mérite réflexion. Nous devons envisager soigneusement toutes les conséquences possibles d'une telle décision et également examiner de près la proposition visant à désigner trois coordonnateurs spéciaux chargés respectivement de l'ordre du jour, du Règlement intérieur et de la composition.

Parallèlement, nous estimons que modifier les procédures et faire des réformes systématiques n'est pas une panacée. Nous convenons avec certaines délégations que le nœud du problème est ailleurs.

La stagnation des travaux de la Conférence traduit l'état du processus général de désarmement dans le monde. Les États abordent différemment les questions de sécurité nationale et internationale et il est vain d'attribuer leurs divergences au Règlement intérieur. Le principe du consensus adopté à la Conférence est équitable et nous permet d'élaborer des documents équilibrés qui tiennent compte des intérêts de toutes les parties prenantes.

Nous estimons toutefois qu'il est inacceptable d'utiliser le principe du consensus pour bloquer les travaux de la Conférence. Selon nous, la protection des intérêts nationaux doit aller de pair avec un débat constructif et la recherche de solutions mutuellement acceptables. Prendre promptement des mesures concrètes en faveur du désarmement sert notre intérêt commun.

De même, nous ne voyons aucun avantage à tenter d'aborder certaines questions en dehors de la Conférence. La création d'autres instances de négociation, sans la participation de plusieurs parties essentielles au désarmement, se soldera uniquement par l'adoption de documents dépourvus d'universalité et empêchera de travailler efficacement.

En ce qui concerne le Kazakhstan, les quatre questions fondamentales ci-après sont cruciales, quant à leur priorité, pour les travaux de la Conférence du désarmement : désarmement nucléaire, traité interdisant la production de matières fissiles, fourniture de garanties négatives de sécurité et prévention de la course aux armements dans l'espace. Chacune est importante et exige une action collective. Nous devrions, dès que possible, entamer nos travaux sur chacune de ces questions simultanément.

Notre pays, qui a volontairement renoncé au quatrième grand arsenal nucléaire au monde et fermé l'un des plus grands sites d'essais nucléaires, situé à Semipalatinsk, demeure un fervent partisan du processus de non-prolifération et de réduction de la menace nucléaire dans le monde.

Il est extrêmement important, aujourd'hui, de vaincre la paralysie qui frappe le désarmement mondial, le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) étant sa pièce maîtresse.

Il est temps d'élaborer des mécanismes précis de répression contre des États qui agissent en marge du TNP ou cherchent à s'en retirer. Il faut veiller à ce que les États parties exécutent sans condition leurs obligations, telles qu'exprimées dans les trois éléments fondamentaux interdépendants : désarmement, non-prolifération et utilisation pacifique de l'énergie nucléaire.

En 2011, à la soixantième-sixième session de l'Assemblée générale des Nations Unies, le Président Nursultan Nazarbayev a présenté différentes propositions dans le domaine de la non-prolifération et du désarmement nucléaire destinées aux États dotés des armes nucléaires, qui traduisent les réalités d'aujourd'hui.

Notre chef d'État a invité à entamer les débats concernant l'adoption, sous les auspices des Nations Unies, d'une déclaration universelle préconisant un monde exempt d'armes nucléaires, qui énoncerait l'engagement de tous les États à atteindre progressivement les nobles objectifs d'un monde dépourvu d'armement nucléaire. Un pas important serait ainsi accompli vers l'adoption d'une convention sur l'interdiction des armes nucléaires.

Il est regrettable que certains pays influents persistent à refuser de signer et de ratifier le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires. Théoriquement, cette situation n'empêche pas des puissances nucléaires de continuer leurs essais et les pays quasi nucléaires de poursuivre impunément leurs programmes nucléaires et balistiques.

Le Kazakhstan a salué la ratification du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires par l'Indonésie, l'un des pays dont la ratification est nécessaire pour permettre l'entrée en vigueur du Traité. Je saisis cette occasion pour féliciter le Ghana, le Guatemala et la Guinée qui ont achevé les démarches internes aux fins d'entrée en vigueur du Traité. Nous nous félicitons du ferme engagement pris par le Gouvernement des États-Unis de chercher à faire ratifier le Traité par le Sénat américain ; nous espérons que la procédure ne sera pas trop longue. Notre pays exhorte tous les États qui n'ont pas encore ratifié cet instrument international majeur à hâter les formalités.

La résolution de décembre 2009, adoptée à l'initiative du Kazakhstan, dans laquelle l'Assemblée générale des Nations Unies a proclamé le 29 août, date de la fermeture officielle de l'ancien site d'essais nucléaires de Semipalatinsk, Journée internationale contre les essais nucléaires, va tout à fait dans le sens des objectifs du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires. En 2011, différentes grandes manifestations internationales

antinucléaires ont été organisées au Kazakhstan, ainsi qu'en dehors du pays, avec sa participation. Je mentionnerai le Forum pour un monde exempt d'armes nucléaires qui a été organisé en octobre dernier à Astana et à Semey pour marquer la Journée internationale contre les essais nucléaires et le vingtième anniversaire de la fermeture du polygone de Semipalatinsk. Les participants à ce forum ont adopté la déclaration d'Astana, qui invite tous les pays dotés d'arsenaux nucléaires à les éliminer dès que possible.

En tant que pays qui a établi, en coopération avec ses voisins de la région, une zone exempte d'armes nucléaires en Asie centrale, le Kazakhstan demande l'élaboration d'un instrument international juridiquement contraignant prévoyant des garanties de sécurité données par les puissances nucléaires aux pays non dotés d'armes nucléaires. Je tiens à souligner également que les États de la région sont fermement résolus à achever l'institutionnalisation du Traité de Semipalatinsk et prêts à dialoguer de façon constructive avec les cinq grandes puissances nucléaires en vue de la signature rapide d'un protocole sur les garanties négatives accordées aux États de la zone.

Dans la Déclaration d'Astana adoptée par le Conseil des Ministres des affaires étrangères, les États membres de l'Organisation de la coopération islamique se sont déclarés convaincus que les progrès accomplis en matière de désarmement et de non-prolifération nucléaires sous tous leurs aspects servent de base au renforcement de la paix et la sécurité internationales. À Astana, le Conseil des Ministres des affaires étrangères a également adopté une résolution sur l'établissement d'une zone exempte d'armes nucléaires au Moyen-Orient. Le Kazakhstan, qui assure actuellement la présidence de l'Organisation de la coopération islamique, a notamment pour priorité de promouvoir dans ce cadre la tenue de la Conférence de 2012.

Compte tenu de la « renaissance nucléaire » et de l'intérêt croissant de différents pays pour l'énergie nucléaire, le Kazakhstan est disposé à contribuer notablement à la cause commune, comme l'un des plus grands fournisseurs au monde de produits uranifères.

Fidèle au principe de l'égalité d'accès à l'énergie atomique utilisée à des fins pacifiques, le Kazakhstan a saisi l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) d'une demande portant sur l'installation sur son territoire d'une banque internationale d'uranium faiblement enrichi.

Nous sommes persuadés que l'établissement de réserves complémentaires d'uranium faiblement enrichi, sous les auspices de l'AIEA, garantira à tous les États un accès au combustible nucléaire, sans nullement léser le droit légitime et inaliénable de tous les États parties au TNP de développer l'énergie nucléaire à des fins pacifiques, sous réserve qu'ils remplissent pleinement les conditions prévues dans le Traité.

L'année 2012 promet d'être riche en événements liés au désarmement et à la non-prolifération. Le deuxième Sommet mondial sur la sécurité nucléaire se tiendra les 26 et 27 mars à Séoul. Le Comité préparatoire de la Conférence des Parties chargées d'examiner le TNP en 2015 entamera ses travaux en avril à Vienne. Ces manifestations confirment toutes la volonté des États et de leurs dirigeants de traiter les questions de désarmement et de non-prolifération grâce à des efforts conjoints. Nous espérons sincèrement que la Conférence du désarmement sortira de l'impasse pour servir notre objectif commun : sécurité et paix sur la terre.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie sincèrement M. Yerzhan Kazykhanov, Ministre des affaires étrangères du Kazakhstan, de sa déclaration et des paroles aimables qu'il a adressées au Président. Je vais maintenant suspendre brièvement la séance, le temps de raccompagner le Ministre.

La séance est suspendue à 10 h 25 ; elle reprend à 10 h 45.

Le Président (*parle en arabe*): J'ai le plaisir et l'honneur d'accueillir M. Nasser Judeh, Ministre des affaires étrangères de la Jordanie. Monsieur le Ministre, vous avez la parole.

M. Judeh (Jordanie) (*parle en arabe*): Je tiens tout d'abord à dire combien je suis heureux de prendre la parole à cette session historique de la Conférence et à vous féliciter, Monsieur le Président, de votre accession à la présidence. Que votre direction des travaux et les efforts que vous ferez pour que aider la Conférence à atteindre des résultats propices à la sécurité et à la stabilité internationales soient couronnés de succès.

Plus qu'à tout autre moment dans le passé, le monde traverse des crises internationales multidimensionnelles qui ne sauraient être résolues efficacement sans une action internationale concertée et un véritable partenariat. Il est manifeste qu'aucun État ne peut isolément faire face à ces crises, les problèmes auxquels nous nous heurtons étant mondiaux et les solutions devant être également mondiales. À cet égard, mon pays estime que seuls la diplomatie et le dialogue constructif permettent de gérer les problèmes mondiaux qui menacent la sécurité et la stabilité internationales. C'est par des solutions convenues durant des négociations multilatérales que les problèmes de désarmement et de sécurité internationale seront le mieux résolus. Réussir dans ce domaine permettra de triompher de nombreuses autres difficultés que rencontre la communauté internationale et, en particulier, celle d'accomplir des progrès notables et tangibles pour atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement.

La sécurité et la stabilité sont des conditions préalables indispensables au progrès que nous recherchons dans tous les domaines de la vie, car elles ont une incidence directe sur la situation économique, sociale et culturelle des populations. En conséquence, mon pays attache une importance particulière à la Conférence du désarmement qui, aujourd'hui, est l'unique instance de négociations multilatérales dans le domaine du désarmement. Nous comptons par conséquent sur un déblocage dans les travaux de la Conférence cette année, au moyen d'un accord sur un programme de travail qui rétablira la confiance de l'ensemble des nations dans la Conférence et ses remarquables apports à l'établissement de nombreux et importants instruments internationaux en matière de désarmement, qui ont efficacement contribué à renforcer la sécurité et la stabilité internationales.

La Conférence se doit désormais d'établir un programme de travail équilibré qui, d'une part, tienne compte des priorités nationales des États et, d'autre part, soit propice à la réalisation de son mandat. Elle n'y parviendra que si les États membres manifestent une véritable volonté politique et la souplesse requise pour sortir de l'impasse où elle se trouve depuis son dernier succès en 1996. De plus, le moment est venu pour la Conférence d'envisager une augmentation du nombre de ses membres, en application de son Règlement intérieur, afin de gagner en représentativité et de mieux traduire la situation de notre monde aujourd'hui ; le Royaume hachémite de Jordanie appuie la désignation d'un coordonnateur spécial en la matière. À cet égard, je tiens également à affirmer le désir de la Jordanie de devenir membre à part entière de la Conférence du désarmement le plus rapidement possible.

Mon pays s'est employé avec diligence à établir de solides fondements pour la paix et à soutenir tous efforts et initiatives tendant à garantir la sécurité et la stabilité dans tous les États du monde. La paix et la sécurité ne se réaliseront pas tant que planent les dangers et les craintes de prolifération des armes de destruction massive et, en particulier, des armes nucléaires, qui représentent sans conteste une grave menace pour l'ensemble de l'humanité. C'est pour cette raison que nous préconisons d'une manière résolue et indéfectible l'élimination de toutes formes, tous types et toutes catégories d'armes de destruction massive, ainsi que la prévention de leur prolifération ; nous attendons désormais le jour où le monde entier sera exempt de ce type d'armements. C'est dans ce ferme espoir et confiant en cet ambitieux et noble objectif que nous avons adhéré au Traité sur la non-prolifération

des armes nucléaires, à la Convention sur les armes biologiques et à la Convention sur les armes chimiques ; nous avons également soutenu toutes initiatives liées au désarmement.

La région du Moyen-Orient, qui subit des changements radicaux, doit relever d'importants défis. À cet effet, une action concertée de la part de la communauté internationale est nécessaire pour éviter une détérioration de la situation et son évolution vers des conséquences potentiellement catastrophiques, non seulement pour la région, mais également pour la sécurité et la paix du monde entier. Dans cette perspective, les appels et les initiatives remontant aux années 70, qui visaient à faire du Moyen-Orient une région exempte d'armes de destruction massive, en particulier d'armes nucléaires, revêtent une importance particulière ; il devient plus urgent que jamais de prendre des mesures concrètes pour effectivement atteindre cet objectif et ainsi renforcer la sécurité et la stabilité dans la région et, partant, le monde entier.

Mon pays s'est félicité des résultats de la Conférence des Parties chargée de l'examen du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires en mai 2010, qui a rétabli la confiance de la communauté internationale dans le régime de non-prolifération. La Conférence d'examen n'aurait pas abouti sans un accord conclu sur des mesures concrètes visant à appliquer la résolution sur le Moyen-Orient, qui a été adoptée par la Conférence de 1995 des Parties au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires chargée d'examiner le Traité et la question de sa prorogation et qui engage notamment à créer au Moyen-Orient une zone exempte d'armes nucléaires, d'armes de destruction massive et de leurs vecteurs. Cela étant, mon pays réaffirme combien il importe de prendre toutes mesures requises pour convoquer une conférence en 2012 avec la participation de tous les États du Moyen-Orient et dans le but de faire de la région une zone exempte d'armes nucléaires et de toutes autres armes de destruction massive. Les événements et les tensions dont la région est témoin avertissent que la situation se détériore et devraient inciter les pays de la région et du reste du monde à redoubler d'effort pour débarrasser la région des armes nucléaires. Tout en contribuant réellement à renforcer la sécurité et la stabilité régionales et internationales, ces efforts constitueraient un pas vers l'universalisation du Traité et éviteraient maints dangers, tels qu'un affrontement nucléaire ou une course aux armements nucléaires.

Les tentatives fructueuses pour créer des zones exemptes d'armes nucléaires en Afrique, en Amérique latine, en Asie du Sud-Est, en Asie centrale et dans le Pacifique Sud et la façon dont elles ont manifestement contribué à renforcer le régime de non-prolifération et à empêcher la course aux armements devraient convaincre progressivement toutes les parties que la création au Moyen-Orient d'une zone exempte d'armes nucléaires et d'armes de destruction massive est à la fois nécessaire et réalisable. Réussir à atteindre cet ambitieux objectif représenterait une étape particulièrement importante pour rétablir la confiance et promouvoir la paix parmi les États de la région, ainsi que pour éviter une course aux armements dont la région n'a assurément nul besoin. Cela servirait également à inciter tout État qui détient des armes nucléaires à les éliminer et tout État qui envisage d'en acquérir à s'en abstenir. De plus, faire du Moyen-Orient une zone exempte d'armes de destruction massive permettrait de garantir que les puissances nucléaires n'emploieront ni ne menaceront d'employer des armes nucléaires contre des États de la région. Ce serait également un moment propice pour Israël, seul État de la région qui n'a pas adhéré au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, de le ratifier et pour certains autres États de la région, qui n'ont pas adhéré à la Convention sur les armes biologiques ou la Convention sur les armes chimiques, de modifier leur position et de les ratifier.

En conclusion, le Royaume hachémite de Jordanie, sous l'égide du Roi Abdullah Bin Al Hussein II, ayant souvent prôné l'universalité des instruments relatifs aux armes de destruction massive, souligne la nécessité tant de renforcer le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires que d'établir une véritable coopération internationale pour améliorer

la sécurité nucléaire internationale en empêchant la contrebande de matières nucléaires et en instaurant des cadres institutionnels pour garantir une coopération internationale, des flux d'informations et une action concertée en vue de parvenir à la sécurité nucléaire. Je souhaite un plein succès à la Conférence.

Le Président (*parle en arabe*) : Je remercie M. Nasser Judeh, Ministre des affaires étrangères de Jordanie, d'être venu prendre la parole devant la Conférence. Je vais maintenant suspendre brièvement la séance, le temps de raccompagner le Ministre.

La séance est brièvement suspendue.

Le Président (*parle en anglais*) : Je souhaite une cordiale bienvenue à M. Ali Akbar Selehi, Ministre des affaires étrangères de la République islamique d'Iran, que j'ai le plaisir et l'honneur d'inviter à prendre la parole.

M. Selehi (République islamique d'Iran) (*parle en anglais*) : C'est avec un grand plaisir que je prends la parole aujourd'hui devant la Conférence du désarmement. Tout d'abord, je saisis cette occasion pour vous féliciter, Monsieur le Président, de votre accession à la présidence de la Conférence. Je suis conscient et reconnaissant des efforts diligents que vous faites pour tenter d'ouvrir la voie à la reprise de négociations de fond à la Conférence. Je vous souhaite, ainsi qu'au Secrétaire général de la Conférence, plein succès dans l'accomplissement de vos importantes missions.

Nous attachons une grande importance à la Conférence du désarmement, seul organe de négociation dans ce domaine. Un nombre impressionnant de réalisations, une composition et un Règlement intérieur particuliers, ainsi qu'un vaste programme font de cet organe la seule instance adaptée aux négociations sur le désarmement. Si nous cherchions à reconstituer une structure pour entamer des négociations sur les questions de désarmement et de sécurité internationale, elle ne différerait guère de l'actuelle Conférence du désarmement.

La communauté internationale se heurte aujourd'hui à des difficultés communes majeures telles que la persistance des armes nucléaires, les changements climatiques, les épidémies de maladies infectieuses, la crise économique et la pauvreté. Ces menaces sont imminentes, interdépendantes et multiformes. Le sentiment d'insécurité qui en découle crée une situation extrême, où les États ne peuvent plus compter exclusivement sur la définition classique, étroite, de la sécurité nationale. Nul pays, quelles que soient sa taille et sa puissance, ne peut prétendre préserver sa sécurité nationale et se protéger isolément contre tous ces dangers. Toutes les nations doivent donc avoir la volonté d'unir leurs forces pour parvenir à une sécurité durable.

La sécurité durable exige justice, respect de la primauté du droit, coopération fidèle, changements d'attitudes et abandon des anciennes rivalités de la guerre froide, incompatibles avec les exigences du monde d'aujourd'hui et la nécessité de régler des problèmes communs. Non-discrimination, non-exclusion, rationalité, perception réaliste de la menace, respect des droits de toutes les nations et garantie d'une meilleure sécurité pour tous contribueront grandement à atteindre cet objectif.

Toutefois, la menace la plus grave pour la sécurité durable demeure l'existence d'environ 23 000 armes nucléaires dans les arsenaux de quelques pays, capables de détruire plusieurs fois le monde. Le danger de ces armes augmentera considérablement si certains de ces pays se permettent de menacer officiellement d'autres États, notamment des États non dotés d'armes nucléaires, de recourir à ces moyens immoraux et illicites. Le fait que l'humanité continue de vivre sous la menace des armes nucléaires, alors que le monstrueux massacre d'Hiroshima et Nagasaki demeure gravé dans nos mémoires, est profondément préoccupant. Tant que les armes nucléaires et autres armes de destruction massive existent

et continuent d'être perfectionnées, le risque qu'elles servent et qu'elles prolifèrent, verticalement et horizontalement, demeurera.

La question de la redynamisation de la Conférence est un sujet brûlant depuis quelques années. De nombreuses suggestions radicales concernant les procédures ont été présentées à la réunion de haut niveau et dans le cadre des échanges qui ont suivi. Toutefois, la cause profonde de cette regrettable paralysie de la Conférence relève non pas d'un problème de procédures ou d'une inefficacité institutionnelle, mais de l'absence de volonté politique. Les répercussions de la détention d'armes nucléaires, notamment les alliances militaires fondées sur le bouclier nucléaire, le partage nucléaire et le déploiement d'armes nucléaires sur le territoire d'États non dotés de ces armes, ont accru les dépenses militaires mondiales; l'idée de consacrer 700 milliards de dollars à la modernisation des têtes nucléaires et à la construction de nouvelles installations de production, le changement de stratégie et la démarche unilatérale de certaines grandes puissances, les nouvelles doctrines militaires justifiant le recours éventuel aux armes nucléaires et, en bref, l'absence de progrès vers le désarmement nucléaire, paralysent depuis longtemps les mécanismes de désarmement. En conséquence, la Conférence n'a pas pu entamer de véritables négociations sur la question de sécurité la plus cruciale d'aujourd'hui, le désarmement nucléaire.

À ce stade, je tiens à souligner que le « deux poids deux mesures » et la discrimination sont la principale menace pour la crédibilité du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP). Cet instrument ne confère pas aux États dotés d'armes nucléaires le droit de conserver indéfiniment leurs arsenaux nucléaires ; la prorogation illimitée du TNP n'implique nullement la possession d'armes nucléaires sans limite de temps. À la Conférence d'examen du TNP de 2010, le Mouvement des pays non-alignés a proposé d'adopter un cadre juridique assorti d'échéances précises pour l'élimination complète des armes nucléaires d'ici à 2025. Les trois piliers du Traité ne doivent pas être réduits à la simple non-prolifération. Les deux autres piliers ont la même importance et doivent avoir le même poids dans l'instauration d'un régime comprenant des institutions, des règles et des engagements. L'énergie nucléaire n'est pas assimilable aux armes nucléaires ; le droit de tous les États de mener des activités nucléaires pacifiques doit être garanti. Chercher à monopoliser égoïstement les connaissances scientifiques et la technologie relative à l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire, ainsi qu'à en priver d'autres par divers moyens, notamment l'odieux assassinat de scientifiques, est un leurre qui n'aidera certainement pas à préserver ce qui est perçu comme une position de suprématie.

La raison d'être de la Conférence est le désarmement. Son ordre du jour est conçu de manière à faciliter l'ouverture de négociations concernant des instruments internationaux sur le désarmement nucléaire qui se renforcent mutuellement. Aujourd'hui, il est urgent que commencent, à la Conférence, des négociations sur un programme échelonné d'élimination complète des armes nucléaires selon un calendrier précis, dans le cadre d'une convention sur les armes nucléaires. Si nous entamons à la Conférence des négociations relatives à une convention sur les armes nucléaires, nous pourrions aborder globalement toutes les questions fondamentales inscrites à l'ordre du jour de manière exhaustive et équilibrée. Comme je l'ai proposé ici l'an dernier, ladite convention pourrait être un instrument cadre prévoyant une interdiction totale de l'emploi, de la fabrication, de la détention, de la mise au point, du stockage, du déploiement et du transfert d'armes nucléaires, l'abandon des doctrines de défense fondées sur l'effet dissuasif des armes nucléaires, l'élimination irréversible de tous les stocks de matières fissiles de qualité militaire, la mise hors d'état d'alerte des têtes nucléaires et leur destruction selon des modalités vérifiables, dans le cadre d'un programme échelonné assorti d'un calendrier précis.

Une démarche fragmentaire ne permettra pas d'instaurer un monde exempt d'armes nucléaires. En réalité, aux stades initiaux des négociations relatives à la Convention sur les

armes biologiques et à la Convention sur les armes chimiques, l'interdiction des armes de destruction massive de ces catégories était considérée comme ambitieuse, utopique et irréalisable. Toutefois, grâce à la mobilisation de la volonté politique nécessaire à l'échelle mondiale, la communauté internationale a pu régler de nombreuses divergences de vue fondamentales qui semblaient apparemment insurmontables.

Monsieur le Président, vous n'ignorez pas que la majorité des pays de la région souhaitent établir une zone exempte d'armes nucléaires au Moyen-Orient. L'Iran et l'Égypte sont parmi les plus fervents partisans de la création d'une telle zone. La détention d'armes nucléaires par le seul État de la région qui n'est pas partie au TNP, qui menace gravement la stabilité de toute la région, ainsi que la paix et la sécurité internationales, est le seul obstacle. Le fait que cet État ait à répétition utilisé des armes inhumaines contre des civils a intensifié les préoccupations en matière de sécurité dans la région. Il est préoccupant de constater que tous les efforts visant à créer une zone exempte d'armes nucléaires au Moyen-Orient n'ont pas encore abouti, en raison du refus persistant de cet État d'adhérer au TNP et de placer ses installations nucléaires sous la surveillance de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA). Il est encore plus préoccupant qu'au mépris des exigences de la communauté internationale, cet État bénéficie du plein soutien de certains États dotés d'armes nucléaires. Hypocrisie, sélectivité et discrimination sont des mots qui qualifient bien le comportement de certaines grandes puissances envers la région. Les parties au TNP sont sanctionnées, les États non parties largement récompensés.

Je tiens à réaffirmer que pour nous, les armes nucléaires ne sont ni motif de gloire, ni source d'orgueil ou de pouvoir, bien au contraire : selon le décret religieux de notre Chef suprême, il est illégitime, futile, nuisible, dangereux et interdit de fabriquer des armes nucléaires, d'en détenir, d'y recourir ou de menacer d'y recourir, et c'est un péché grave que de le faire. Nous avons clairement déclaré à maintes reprises qu'il existe deux manières d'aborder le programme nucléaire iranien à des fins pacifiques : soit la participation, la coopération et la concertation, soit l'affrontement et le conflit. Sachant que son programme nucléaire est pacifique, la République islamique d'Iran a toujours préconisé la première. S'agissant de nos droits et obligations applicables, nous avons toujours dit que l'Iran ne souhaite pas l'affrontement et ne veut rien d'autre qu'exercer ses droits légitimes inaliénables. Ce que nous voulons, c'est la justice et le rejet du « deux poids deux mesures ».

En conclusion, nous invitons instamment tous les pays à s'unir et à œuvrer ensemble aux fins de l'élimination complète de toutes les armes nucléaires pour ouvrir la voie à une sécurité durable. Je ne doute pas que cette auguste instance peut y contribuer notablement. La République islamique d'Iran est prête à participer à des négociations constructives à cet effet.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie M. Ali Akbar Selehi de sa déclaration et des paroles aimables adressées au Président. Je vais maintenant suspendre brièvement la séance, le temps de raccompagner le Ministre.

La séance est brièvement suspendue.

Le Président (*parle en anglais*) : Je souhaite une cordiale bienvenue à M. Anifah Aman, Ministre des affaires étrangères de la Malaisie, que j'ai le plaisir et l'honneur d'inviter à prendre la parole.

M. Aman (Malaisie) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, permettez-moi de vous féliciter de votre accession à la présidence de la Conférence du désarmement. Notre délégation apprécie vivement les efforts et les consultations que vous avez entrepris jusqu'à présent. Soyez assuré de la coopération et du soutien de la Malaisie dans vos initiatives visant à ce que la Conférence progresse et entame ses travaux de fond en 2012.

Depuis plus de dix ans, nous entendons des déclarations de différents États sur la frustration croissante que suscite l'inertie à la Conférence du désarmement. Cette frustration s'est manifestée à la récente session de l'Assemblée générale des Nations Unies, à New York, lorsque la Première Commission a entendu un appel massif en faveur de l'ouverture des travaux de fond de la Conférence. Cet appel a été repris par le Secrétaire général de l'ONU, qui, dans son message à la Conférence, a dit clairement que les travaux de fond devaient démarrer sans plus tarder et qu'un programme de travail devait être adopté le plus rapidement possible.

La Conférence du désarmement a obtenu de nombreux résultats importants dès ses débuts en 1979. Depuis, nous avons été témoins de l'adoption de la Convention sur les armes chimiques et du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires.

Malheureusement, la portée de ces grandes réalisations a été amoindrie par le fait que la Conférence est paralysée depuis 15 ans. Elle est dans l'impasse depuis trop longtemps, incapable d'avancer en raison de nos propres craintes et de nos peu d'empressement à débattre de façon constructive.

À cet égard, la Malaisie prend note des initiatives que vous avez proposées, Monsieur le Président, et que ma délégation étudie attentivement. Nous tenons également à exprimer notre détermination à nous associer à tous les États membres et à inviter les autres pays à agir de même pour faire avancer les travaux.

Le temps ne joue pas en notre faveur. À chaque seconde, l'intérêt pour la Conférence s'estompe. On craint de plus en plus que son existence même perde sa pertinence et sa justification. Les États membres sont réellement préoccupés par le risque que les questions de désarmement soient examinées dans d'autres instances si la Conférence ne parvient pas à entamer ses travaux de fond rapidement.

La Malaisie persiste à penser que la Conférence atteindra ses objectifs. Elle devra, cependant, regagner son utilité en tant qu'unique instance de négociation multilatérale de la communauté internationale en matière de désarmement : nous ne devons plus tarder à cet égard. Il nous faut commencer maintenant, car une autre session infructueuse en 2012 affaiblirait gravement l'existence de cet organe et son mandat en tant qu'instance de négociation sur le désarmement.

La Malaisie a toujours maintenu une position de principe sur l'élimination générale et complète des armes de destruction massive ; les mesures permettant d'atteindre cet objectif devraient être prises dans le cadre du multilatéralisme. Le désarmement nucléaire est, pour la Malaisie, la principale priorité. Nous sommes convaincus que l'élimination complète et générale des armes nucléaires est la seule solution contre le recours éventuel ou la menace de recours à ces armes.

À cet égard, permettez-moi de témoigner de l'engagement de la Malaisie en faveur du processus de désarmement nucléaire. En 1996, le pays a déposé à l'Assemblée générale des Nations Unies un projet de résolution intitulé « Suite donnée à l'avis consultatif de la Cour internationale de justice concernant la licéité de la menace ou de l'emploi d'armes nucléaires » qui, depuis, est soumis chaque année. Ce projet reçoit un appui croissant des États Membres, y compris de trois pays qui détiennent des armes nucléaires. Dans ses efforts visant à renforcer le contrôle des exportations, la Malaisie s'est montrée déterminée à traiter la question de la non-prolifération des armes de destruction massive en établissant des mesures de contrôle des exportations ; la loi relative au commerce stratégique promulguée en 2010 est entrée en vigueur le 1^{er} avril 2011. La Malaisie est l'un des quelques pays de la région qui disposent d'un cadre législatif solide en matière de contrôle des exportations.

Nous demeurons convaincus que, pour la survie de l'humanité, toutes les armes nucléaires doivent être éliminées et il faut traiter d'urgence la question de la mise au point de nouveaux types d'armes nucléaires. La fin de la guerre froide n'a pas éliminé le risque de catastrophe nucléaire. En réalité, dans le contexte de mesures préventives, les risques d'un conflit nucléaire peuvent même être accrus. La volonté affirmée de recourir aux armes nucléaires en réaction à l'emploi d'armes de destruction massive – nucléaires, chimiques ou biologiques – par d'autres pays, voire à l'emploi d'armes classiques, est source de préoccupation pour nous tous.

La Malaisie est fermement convaincue que la paix et la sécurité internationales ne sauraient être garanties par la doctrine de la dissuasion ou la supériorité stratégique, la persistance des armes nucléaires augmentant le sentiment d'insécurité parmi les États. Il est inquiétant d'apprendre que les États dotés d'armes nucléaires se sont écartés de la voie conduisant à un monde exempt d'armes nucléaires et ont continué de développer leur programme nucléaire existant. La non-élimination des armes nucléaires aggravera les tensions internationales et augmentera également le risque de prolifération de ces armes.

Nous pensons que la seule possibilité durable d'empêcher la prolifération des armes nucléaires est leur élimination complète par les États qui en sont dotés.

Pour aller de l'avant, nous devons régler par la voie politique les problèmes actuels en matière de désarmement, qui paralysent la Conférence. À cet effet, nous estimons que les responsables au plus haut niveau doivent davantage s'engager pour que nous puissions atteindre l'objectif d'un monde exempt d'armes nucléaires.

Nous nous félicitons des discussions, entre les cinq membres permanents du Conseil de sécurité, sur les questions de vérification et les mesures de confiance liées au désarmement nucléaire, au titre des obligations découlant de l'article VI du Traité sur la non-prolifération. Nous pensons que ces efforts en susciteront bien d'autres, en particulier parmi les États dotés d'armes nucléaires, pour concrétiser le rêve d'un monde exempt d'armes nucléaires.

Il est également essentiel que les États membres manifestent souplesse et volonté politique afin de débloquer les négociations multilatérales concernant l'adoption du programme de travail. La règle du consensus est un atout car elle incite à trouver un terrain d'entente.

Dans l'action que nous menons pour exécuter le mandat de la Conférence, gardons-nous d'abuser du droit de veto que détient de fait chaque État membre. Les préoccupations en matière de sécurité nationale sont primordiales dans la prise de décisions par les États membres, mais l'objectif de l'élimination complète et générale des armes nucléaires est tout aussi important.

Forte de 65 pays membres, la Conférence constitue un groupe particulier chargé d'un mandat important. Depuis 1999, cette composition ne s'est pas élargie à d'autres pays qui pourraient contribuer au précieux travail de la Conférence. La Malaisie estime que ce privilège spécial devrait être également étendu à d'autres États Membres de l'ONU. Elle rappelle que pour elle, la Conférence devrait sérieusement envisager un élargissement de sa composition.

La Malaisie reconnaît également que la société civile contribue aux travaux de la Conférence. L'action de la société civile est indispensable pour que la base soutienne l'idée du désarmement nucléaire ; ses précieux apports enrichiront les travaux de la Conférence et favoriseront un débat de fond. Une composition élargie et la participation de la société civile aideront à susciter la volonté politique indispensable et amélioreront les travaux de la Conférence.

La communauté du désarmement a bénéficié de la coopération avec la société civile, comme dans le cas des traités sur la maîtrise des mines terrestres, des armes légères et de petit calibre, et d'autres types d'armes. La Conférence bénéficiera de la clairvoyance, des opinions, des données et des recherches utiles de la société civile. Elle pourra y puiser l'élan dont elle a tant besoin pour aller de l'avant et jouer le rôle pour lequel elle a été créée. Nous espérons que des discussions plus approfondies permettront d'ouvrir la voie à une participation accrue des ONG et de la société civile lors des sessions à venir.

La Conférence doit examiner toutes les voies disponibles pour faire progresser la cause du désarmement. La Malaisie réaffirme qu'elle est favorable à la convocation d'une quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale sur le désarmement, qui serait un moyen concret de faire avancer et de redynamiser la Conférence. Cela étant, la Malaisie est prête à examiner toutes autres initiatives proposées.

La question du désarmement nucléaire n'est pas la seule qui doit être examinée par la Conférence. La Conférence doit être créative, novatrice et apte à s'adapter à un environnement mondial dynamique et en constante évolution. À cet effet, il nous serait utile d'examiner attentivement nos méthodes de travail. Nous devons évaluer l'efficacité des mécanismes existants et les redynamiser, ou, si nécessaire, en créer de nouveaux.

Nous exhortons la Conférence à rester fidèle au principe de non-discrimination et à favoriser l'inclusion et l'ouverture. La Malaisie espère que tout sera fait pour répondre aux préoccupations de tous les membres de la Conférence et parvenir à un consensus fondé sur le Règlement intérieur, qui, ainsi, serait acceptable par tous les États. Les préoccupations légitimes des États membres de la Conférence, qui sont autant de questions à soulever et également à traiter, méritent un examen approfondi.

Monsieur le Président, nous nous félicitons de la transparence avec laquelle vous-même dirigez les travaux, comme vos prédécesseurs. Cette façon de faire nous permettra de progresser et de nous consacrer à la recherche d'un consensus sur un programme de travail.

Afin que la Conférence aille de l'avant, la Malaisie propose ce qui suit :

Premièrement, tous les États membres devraient manifester une ferme volonté politique, se montrer conciliants et exercer la plus grande souplesse afin que les travaux de fond à la Conférence puissent commencer.

Deuxièmement, l'élargissement de la composition de la Conférence incitera davantage les membres à jouer leur rôle et à traiter collectivement la question du désarmement et de la non-prolifération.

Troisièmement, nous demandons qu'il y ait davantage de séances de dialogue avec la société civile, à l'appui du principe d'ouverture, de transparence et d'inclusion.

Monsieur le Président, permettez-moi de conclure en réaffirmant l'attachement de la Malaisie au désarmement général et complet. Ma délégation demeure prête à collaborer avec vous et les autres États membres pour assurer une issue concrète et fructueuse à la session de la Conférence. Nous attendons avec intérêt toute possibilité de faire avancer le programme de désarmement multilatéral, en particulier les travaux de la Conférence.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie M. Anifah Aman, Ministre des affaires étrangères de la Malaisie, de sa déclaration et des paroles aimables qu'il a adressées au Président. Je vais maintenant suspendre brièvement la séance, le temps de raccompagner le Ministre.

La séance est brièvement suspendue.

Le Président (*parle en anglais*) : Je souhaite une cordiale bienvenue à M. Enrique Castillo, Ministre des affaires étrangères du Costa Rica, que j'ai le plaisir et l'honneur d'inviter à prendre la parole.

M. Castillo (Costa Rica) (*parle en espagnol*) : Le Costa Rica, fermement attaché au système juridique international, estime que le désarmement international peut être réalisé par le dialogue et la négociation d'instruments juridiques. C'est par conséquent tant un honneur qu'une obligation pour moi d'intervenir devant l'instance de l'ONU chargée de négocier des accords universels juridiquement contraignants. Comme vous le savez tous, le Costa Rica, l'un des États observateurs à la Conférence, demande depuis 1994 d'y être admis comme membre à part entière.

Le Règlement intérieur de la Conférence préconise un réexamen périodique de la composition, qui, depuis plus de dix ans, est l'une des questions dont la Conférence est saisie. En vue de faire avancer nos travaux, en ce qui concerne au minimum la question de l'élargissement, nous avons suggéré que les États membres désignent un coordonnateur spécial chargé d'effectuer une analyse objective de cette question, sans préjuger de ses recommandations finales.

Mon pays a la légitimité et, surtout, d'autorité morale tirée de la pratique effective du désarmement pour devenir membre de cette institution. Nous avons décidé, il y a plusieurs décennies, de déposer les armes et de supprimer l'armée, en fondant notre sécurité et notre défense sur le dialogue et l'ordre juridique international. Cette décision n'a pas été sans difficultés. Voici quelques mois à peine, le Nicaragua a envahi notre territoire et nous avons saisi l'Organisation des États américains et la Cour internationale de Justice pour qu'il soit mis fin à la violation de nos droits. Le respect tant du droit international, dans le but de parvenir au désarmement, que du droit international humanitaire devrait systématiquement se renforcer mutuellement. Dans cet esprit, j'ai le plaisir d'annoncer qu'il y a quelques jours, le 16 février, le Costa Rica a déposé son instrument de ratification de la Convention internationale pour la protection de toutes les personnes contre les disparitions forcées, devenant ainsi le premier pays des Amériques à avoir ratifié toutes les conventions relatives au droit international humanitaire.

Le Costa Rica a ainsi beaucoup à offrir à la Conférence dans l'exécution de ses travaux. La rédaction d'un traité interdisant le recours aux matières fissiles devrait être la prochaine étape logique en matière de désarmement nucléaire. C'est une démarche fondamentale pour parvenir à instaurer la paix et la sécurité dans un monde exempt d'armes nucléaires, comme il est établi dans les objectifs du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires. Avant que ces négociations soient amorcées, nous invitons les États dotés d'armes nucléaires à déclarer et maintenir un moratoire sur la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes nucléaires et d'autres dispositifs nucléaires explosifs.

Je souhaite également analyser le point suivant de l'ordre du jour, le désarmement nucléaire, en vous rappelant le projet de convention type sur les armes nucléaires soumis par mon pays et la Malaisie au Secrétaire général de l'ONU en 2007. La convention devant être notre plus haute aspiration, notre proposition reste d'actualité. Cet instrument interdirait la mise au point, les essais, la fabrication, le stockage, le transfert, l'emploi ou la menace d'emploi d'armes nucléaires. Les États dotés d'armes nucléaires seront tenus de détruire leurs arsenaux par étapes. La convention interdirait également la production de matières fissiles. Un système international de contrôle serait instauré pour en assurer le respect. L'expérience acquise par l'Agence internationale de l'énergie atomique et l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques serait prise en compte.

Nous estimons également qu'il est primordial d'empêcher la course aux armements dans l'espace et de conclure des accords internationaux sur des garanties négatives de sécurité pour les pays non dotés d'armes nucléaires.

Je tiens à mentionner un événement étroitement lié au point précédent, qui a eu lieu il y a quelques jours à Mexico, au Conseil de Tlatelolco, actuellement présidé par le Costa Rica. Il s'agit du 45^e anniversaire de la signature du Traité de Tlatelolco. En Amérique latine, nous avons lancé la création de zones exemptes d'armes nucléaires au plus fort de la course aux armements nucléaires. Nous n'avons même pas encore le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires. En 2002, tous les États de la région sont devenus parties au Traité. D'autres régions ont suivi notre exemple et, aujourd'hui, grâce aux traités de Rarotonga, de Bangkok, de Pelindaba et de Semipalatinsk, ainsi qu'à la déclaration unilatérale de la Mongolie, 114 pays sont liés par ces restrictions concernant les essais, l'emploi, la fabrication, la production et l'acquisition de tout type d'armement nucléaire. Afin de compléter ces dispositions, un traité international juridiquement contraignant qui garantisse aux États non dotés d'armes nucléaires que ces armes ne seront pas utilisées contre eux est requis d'urgence.

Je terminerai comme j'ai commencé, en demandant que la voix de mon pays, et celle d'autres pays qui ont également demandé à rejoindre les rangs des États membres, soit entendue. Les résultats des travaux accomplis au sein de cette assemblée intéressent le monde entier. Il est paradoxal et injustifiable qu'un pays qui est parvenu à un désarmement total et a concrétisé les idéaux poursuivis par cette Conférence n'en soit pas membre.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie M. Enrique Castillo, Ministre des affaires étrangères du Costa Rica, de sa déclaration à la Conférence. Je vais maintenant suspendre brièvement la séance, le temps de raccompagner le Ministre.

La séance est brièvement suspendue.

Le Président (*parle en anglais*) : Je souhaite une cordiale bienvenue à M. Ryuji Yamane, membre du Parlement et Vice-Ministre des affaires étrangères du Japon, que j'ai le plaisir et l'honneur d'inviter à prendre la parole.

M. Yamane (Japon) (*parle en japonais*) : C'est pour moi un grand honneur d'avoir l'occasion de prendre la parole devant la Conférence du désarmement dans cette salle historique. Je salue la détermination du Président à sortir la Conférence de ses années d'inertie et à redynamiser ses travaux.

Voilà moins d'un an, l'est d Japon a subi un grand tremblement de terre, qui fut une catastrophe sans précédent. À ce propos, je tiens à exprimer ma profonde gratitude pour l'assistance apportée par la communauté internationale, signe d'une chaleureuse solidarité. Cette catastrophe a conduit le Japon à reconnaître de nouveau l'importance de nos liens d'amitié avec le monde. En considération de ce soutien émanant du monde entier, le Japon, compte tenu de sa longue expérience, continuera de participer à la création d'une société internationale stable et pacifique grâce au désarmement.

Le discours que le Président des États-Unis d'Amérique, M. Barack Obama, a donné à Prague en 2009 a donné une impulsion au désarmement nucléaire. La même année, la Conférence du désarmement a adopté un programme de travail et a approuvé un mandat sur chacun des points fondamentaux de son ordre du jour : désarmement nucléaire, traité interdisant la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes nucléaires, garanties négatives de sécurité et prévention de la course aux armements dans l'espace. Malgré ces progrès, la Conférence, qui, par le passé, a établi d'importants instruments en matière de désarmement, est demeurée dans l'impasse. C'est une source de préoccupation pour le monde entier. Je suis conscient des nombreuses tentatives visant à surmonter cette situation. En 2010, le Secrétaire général de l'ONU a convoqué une réunion de haut niveau pour redynamiser la Conférence et trois projets de résolution sur la redynamisation de cet organe ont été présentés à l'Assemblée générale des Nations Unies l'an passé. La question de savoir comment faire progresser la Conférence a donné lieu à un vif débat, mais il reste à trouver une solution novatrice efficace.

La suggestion de mener des négociations multilatérales sur le désarmement en dehors de la Conférence suscite une opposition tenace, mais il existe la possibilité d'examiner ou de négocier ailleurs les points fondamentaux traités par la Conférence, si, de nouveau cette année, l'instance n'adopte ni n'exécute un programme de travail qui lui permette d'entamer un examen de fond. Dans l'hypothèse où la Conférence ne peut engager rapidement des négociations concernant un traité interdisant la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes nucléaires, malgré le soutien de la communauté internationale qui y voit unanimement la prochaine étape dans les négociations multilatérales sur le désarmement nucléaire, la raison d'être de la Conférence sera entièrement remise en question. De ce point de vue, 2012 est une année décisive. J'attire l'attention de tous les membres de la Conférence du désarmement sur la nécessité, à l'échelon politique, de partager le sentiment d'urgence et de chercher à remédier à la situation actuelle dès que possible.

Permettez-moi d'aborder le régime du Traité sur la non-prolifération (TNP). Le Japon attache une grande importance au maintien et au renforcement du régime du TNP pour étayer multilatéralement le désarmement et la non-prolifération nucléaires. Le cycle d'examen de 2015 du TNP commencera cette année et il est impératif, pour en maintenir et en renforcer le régime, d'accomplir des progrès qui équilibrent les trois piliers du Traité – désarmement nucléaire, non-prolifération nucléaire et emploi de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques. C'est dans cet esprit que le Japon et l'Australie ont, pour contribuer au cycle d'examen du Traité, lancé conjointement l'Initiative sur la non-prolifération et le désarmement, qui représente un groupe interrégional de dix pays. L'initiative contient des propositions réalistes visant à créer un monde exempt d'armes nucléaires. À ce jour, trois réunions ministérielles ont eu lieu et la prochaine se tiendra en avril en Turquie. Nous comptons, à cette prochaine réunion, exprimer notre volonté politique d'appliquer avec constance le plan d'action de 2010 relatif au TNP et de formuler des propositions concrètes à cette fin.

Au Japon, nous nous sommes consacrés à l'éducation au désarmement et à la non-prolifération, convaincus que nous devons transmettre aux générations futures nos connaissances sur la réalité catastrophique des armes nucléaires. Dans cette perspective, le Japon a décidé d'organiser, conjointement avec l'Université des Nations Unies, le Forum mondial sur l'éducation en matière de désarmement et de non-prolifération, qui, en raison du grand tremblement de terre de l'est du Japon, a été reporté aux 10 et 11 août de cette année à Nagasaki. Nous avons pour objectif de contribuer à un redoublement des efforts, en encourageant la coopération et en faisant mieux comprendre l'importance de l'éducation pour le désarmement et la non-prolifération, avec la participation de gouvernements, d'organisations internationales et de la société civile. Nous nous félicitons de la présence de représentants de la Conférence à ce forum, ainsi qu'aux cérémonies de commémoration de la paix à Hiroshima et à Nagasaki.

Enfin, en novembre de l'an passé, une exposition permanente sur les bombardements atomiques à Hiroshima et Nagasaki, semblable à celle organisée à New York, a été inaugurée ici même à l'Office des Nations Unies à Genève. Nous espérons que cette exposition fera comprendre la terrible dévastation provoquée par le recours aux armes nucléaires et mieux admettre que la communauté internationale doit renforcer son action en faveur du désarmement. Je tiens à exprimer ma reconnaissance au personnel de l'ONU, notamment à M. Tokayev, Secrétaire général de la Conférence, ainsi qu'à M. Chikvaïdze, bibliothécaire en chef à l'Office des Nations Unies à Genève, dont le travail a permis de réaliser l'exposition sur la bombe atomique.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie M. Yamane, membre du Parlement et Vice-Ministre des affaires étrangères, de sa déclaration et des paroles aimables qu'il a adressées au Président. Je suis certain de parler au nom de tous les membres de la

Conférence du désarmement en vous priant d'accepter tous les vœux que nous formulons pour le peuple japonais à la suite du séisme de Fukushima et l'expression du soutien indéfectible de la communauté internationale à votre peuple héroïque.

Je vais maintenant brièvement suspendre la séance, le temps de raccompagner le Vice-Ministre.

La séance est brièvement suspendue.

Le Président (*parle en anglais*) : Je souhaite une cordiale bienvenue à M. Kim Bong-hyun, Vice-Ministre des affaires multilatérales et mondiales de la République de Corée, que j'ai le plaisir et l'honneur d'inviter à prendre la parole.

M. Kim Bong-hyun (République de Corée) (*parle en anglais*) : Permettez-moi tout d'abord de vous féliciter, Monsieur le Président, de votre accession à la présidence de la Conférence du désarmement. Je transmets également aux cinq autres Présidents nos meilleurs vœux de succès dans leurs activités. Fervente partisane de l'action multilatérale pour le désarmement et la non-prolifération, la République de Corée vous assure de son plein appui et vous promet son entière coopération durant toute cette année.

L'an passé, de nombreuses délégations se sont exprimées ici, à cette Conférence, remplies de grands espoirs nourris par un certain nombre d'avancées encourageantes durant ces dernières années. En 2010, le premier Sommet sur la sécurité nucléaire, tenu à Washington, a souligné la gravité de la menace du terrorisme nucléaire et la nécessité de réduire cette menace par une sécurité nucléaire et une coopération internationale accrues. À la suite de ce Sommet, la Conférence d'examen du TNP de 2010 a adopté un plan d'action, feuille de route pour tous les pays sur le désarmement nucléaire et la non-prolifération. De plus, l'entrée en vigueur du nouveau Traité START entre les États-Unis d'Amérique et la Fédération de Russie a renforcé la dynamique mondiale qui favorise la volonté de créer un monde exempt d'armes nucléaires.

Malheureusement, ces avancées, aussi importantes soient-elles, n'ont pu relancer les travaux de fond de la Conférence. Il est fort regrettable que la longue paralysie se soit prolongée encore d'une année. Nous devons prendre au sérieux le fait que la communauté internationale perd patience. L'été dernier, à l'Assemblée générale des Nations Unies, puis à la réunion de haut niveau de septembre 2010 et lors des récents débats de la Première Commission de l'Assemblée, des délégations du monde entier ont souligné que la Conférence du désarmement devait sortir de l'impasse et adopter promptement un programme de travail pour entamer ses travaux de fond en 2012.

Nous devons garder à l'esprit ce que le Secrétaire général de l'ONU a dit à la Conférence en janvier. Il a dit que l'Assemblée générale était prête à envisager d'autres options pour faire avancer la cause du désarmement si la Conférence demeurait dans l'impasse en 2012. Il est temps d'agir et de cesser les interminables débats.

La République de Corée accueille toutes les propositions constructives visant à redynamiser la Conférence. Prochaine étape logique vers l'instauration d'un monde exempt d'armes nucléaires, nous soutenons la volonté de la communauté internationale d'ouvrir immédiatement des négociations sur un traité interdisant la production de matières fissiles pour des armes nucléaires, question urgente et se prêtant le mieux à des négociations, parallèlement à l'entrée en vigueur du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires.

Les gouvernements ont chacun, en matière de sécurité nucléaire, leurs préoccupations et obligations en ce qui concerne un traité interdisant la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes nucléaires ; les intérêts de chaque pays dans ce domaine peuvent être défendus dans le cadre de franches discussions.

Dans quatre semaines, la République de Corée accueillera à Séoul le Sommet sur la sécurité nucléaire de 2012. Nous ferons tout notre possible pour que ce Sommet contribue à garantir la sécurité des matières nucléaires vulnérables et à renforcer des mesures de prévention du terrorisme nucléaire, l'une des menaces les plus redoutables pour la sécurité internationale. Ainsi, le Sommet nous aidera à progresser vers notre objectif commun : un monde exempt d'armes nucléaires. Nous espérons en outre que le Sommet de Séoul permettra de favoriser la transparence et la confiance entre les pays, élément essentiel pour donner un nouvel élan dans le domaine du désarmement et de la non-prolifération.

Les préparatifs du prochain Sommet en sont au stade final et la République de Corée espère que les dirigeants du monde coopèreront en vue d'assurer de faire du Sommet une réussite.

Je saisis cette occasion pour mentionner un autre obstacle à surmonter dans la création d'un monde exempt d'armes nucléaires. La question du nucléaire nord-coréen est depuis longtemps un obstacle de taille au désarmement nucléaire et à l'application du régime international de non-prolifération. Au fil des ans, la République populaire démocratique de Corée a annoncé sa dénonciation du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, a mené deux essais nucléaires et a même dévoilé son programme d'enrichissement de l'uranium, dont elle niait depuis longtemps l'existence.

La République de Corée est résolue à mettre en œuvre la dénucléarisation de la République populaire démocratique de Corée de façon pacifique, en étroite coopération avec ses alliés et voisins. À cet égard, nous reconnaissons l'importance des récentes discussions bilatérales avec la République populaire démocratique de Corée, allant du dialogue intercoréen tenu en juillet dernier au dialogue entre les États-Unis et la République populaire démocratique de Corée qui a eu lieu la semaine passée à Beijing. La dynamique du dialogue devrait être maintenue ; nous espérons que la République populaire démocratique de Corée fera preuve d'une sincère volonté d'entreprendre la dénucléarisation en adoptant des mesures concrètes, créant ainsi des conditions propices à la reprise des pourparlers à six. Je tiens à rappeler que nos efforts ont pour objet de favoriser de réels progrès dans ce domaine, non pas de parler pour parler.

J'espère que la communauté internationale continuera d'appuyer l'orientation que nous suivons actuellement et j'exhorte de nouveau la République populaire démocratique de Corée à abandonner tous ses programmes d'armement nucléaire, comme nous le lui avons maintes fois demandé et en application des résolutions 1718 (2006) et 1874 (2009) du Conseil de sécurité de l'ONU.

Pour conclure, je réaffirme l'espoir sincère que la Conférence du désarmement sortira de l'impasse où elle se trouve depuis trop longtemps et pourra à nouveau jouer le rôle central qui lui revient dans le domaine du désarmement. Cette tâche, qui nous incombe à tous, requiert notre sagesse collective et un sens des responsabilités partagé.

Enfin, Monsieur le Président, nous espérons nous engager sur la voie du succès sous votre conduite éclairée.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie M. Kim Bong-hyun, Vice-Ministre des affaires multilatérales et mondiales, de sa déclaration et des paroles aimables adressées au Président. Je vais maintenant brièvement suspendre la séance, le temps de raccompagner le Vice-Ministre.

La séance est brièvement suspendue

Le Président (*parle en anglais*) : Je souhaite une cordiale bienvenue à M. R.M. Marty Natalegawa, Ministre des affaires étrangères de l'Indonésie, que j'ai le plaisir et l'honneur d'inviter à prendre la parole.

M. Natalegawa (Indonésie) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, c'est pour moi un grand plaisir de m'exprimer aujourd'hui devant la Conférence du désarmement à sa session de 2012.

La Conférence étant la seule instance de négociation multilatérale sur le désarmement, l'Indonésie reconnaît toute son importance pour la réalisation de notre dessein commun : un monde exempt d'armes nucléaires.

Je commencerai par réaffirmer avec la plus grande vigueur le soutien de l'Indonésie aux travaux de la Conférence et, bien sûr, à la cause du désarmement et de la non-prolifération dans son ensemble. Nous savons que la tâche n'est pas aisée, comme en attestent les nombreuses difficultés qu'éprouve la Conférence dans l'exécution de son important mandat, difficultés qui semblent empêcher tout progrès.

Toutefois, à cette session, l'Indonésie tient à faire passer un message clair : nous sommes profondément convaincus que des progrès sont possible, que l'inaction n'est pas une option et que nous devons tous contribuer à la solution, en transformant les difficultés en atouts.

Il ressort de l'expérience de l'Indonésie, notamment récente, que si la volonté politique est ferme, il est possible de trouver les moyens d'aller de l'avant.

En témoigne par exemple la ratification par l'Indonésie du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires, le 6 décembre 2011. En ratifiant le Traité, l'Indonésie a réaffirmé son attachement durable, total et absolu au désarmement nucléaire, à la non-prolifération et à l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire dans le monde.

L'adhésion de l'Indonésie a porté le nombre des États qui ont ratifié le Traité à 156. Le Traité entrera en vigueur dès que huit pays supplémentaires, parmi ceux qui sont énumérés à l'annexe 2, l'auront ratifié. L'Indonésie invite donc tous les pays énuméré à l'annexe 2 qui ne l'ont pas encore fait à entamer la procédure de ratification et à ainsi montrer l'exemple.

Outre qu'elle a ratifié le Traité, l'Indonésie a cherché à apporter une contribution plus importante, non seulement sur le plan national mais aussi sur le plan régional, en associant un État doté d'armes nucléaires. À la fin de l'an passé, sous la présidence de l'Indonésie, les États membres de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN) ont mené à bien des négociations avec les États dotés d'armes nucléaires concernant la zone exempte d'armes nucléaires en Asie du Sud-Est. Cette avancée s'est produite après plus de dix ans de négociations et a permis d'ouvrir la voie à l'accession d'États dotés d'armes nucléaires au Protocole relatif à cette zone.

Nous remercions d'autres États membres de l'ASEAN et les États dotés d'armes nucléaires pour leur collaboration constructive dans ces démarches. Le progrès est manifestement possible dans le cadre d'un dialogue intensif, d'une collaboration constructive et d'une détermination partagée.

Dans le même esprit, l'Indonésie continue de préconiser des discussions entre les pays du Moyen-Orient et d'autres pays aux fins de l'adoption d'un arrangement régional semblable relatif à une zone exempte d'armes nucléaires dans la région. Un tel arrangement contribuera notablement non seulement à la cause du désarmement nucléaire, mais également au rétablissement de la confiance et aux efforts d'instauration d'une paix durable dans la région.

Malgré les nombreuses difficultés auxquelles se heurte la Conférence, l'Indonésie demeure optimiste. La Conférence, en effet, compte déjà à son crédit des réalisations historiques. C'est dans cette instance que les conventions sur les armes biologiques et les armes chimiques, le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires et le Traité

d'interdiction complète des essais nucléaires ont été envisagés pour la première fois et négociés.

Nous devons ranimer cette volonté d'obtenir des résultats et, dans cet esprit, je rappellerai deux choses importantes que le Secrétaire général de l'ONU, M. Ban Ki-Moon, a dites à l'ouverture de la présente session de la Conférence : cette année, la Conférence sera plus que jamais sous les feux de l'actualité et nous, États membres de la Conférence, ne devons pas rester les bras croisés tandis que la Conférence devient inutile.

Permettez-moi de présenter quelques pensées sur la manière dont nous pourrions peut-être progresser. Premièrement, la volonté politique est impérative et, pour renforcer cette volonté, il est essentiel d'affermir la confiance mutuelle, de remédier au manque de confiance apparent. Chaque pays doit créer des conditions propices à l'instauration d'un véritable dialogue entre nous.

Deuxièmement, la recherche du désarmement et de la non-prolifération doit être universelle et s'inscrire dans le discours mondial. Elle doit être entretenue à la base. Le grand public, la société civile et les médias doivent lui porter l'attention requise pour que nous puissions, avec tous les éléments de la société, atteindre notre idéal d'un monde exempt d'armes nucléaires.

Troisièmement, tous les États dotés d'armes nucléaires doivent démontrer, d'une manière concrète, leur attachement au désarmement. Nous les encourageons à réaliser cet investissement politique majeur. Quant aux États non dotés d'armes nucléaires, ils doivent tous tout faire pour surmonter leurs divergences et montrer l'exemple.

Quatrièmement, des mesures doivent être prises pour redynamiser la Conférence et renforcer son fonctionnement. Il est primordial que la Conférence reprenne sa fonction originale d'unique organe multilatéral chargé de la négociation des instruments relatifs au désarmement. Parallèlement, nous devons placer la Conférence dans le contexte d'un monde en évolution. Il nous faut donc concevoir des démarches novatrices pour permettre la reprise de négociations fructueuses.

À cet égard, l'Indonésie estime que certaines des mesures suivantes sont nécessaires. La Conférence doit adopter un programme de travail équilibré et détaillé. La convocation dès que possible d'une quatrième session extraordinaire sur le désarmement mérite d'être envisagée. Il serait bon également d'établir un comité spécial du désarmement nucléaire. Nous devons entamer des négociations relatives à un programme échelonné, comprenant l'adoption d'une convention sur les armes nucléaires, en vue de l'élimination totale des armes nucléaires selon un calendrier précis. Et nous devons favoriser une participation plus large, éventuellement grâce à un élargissement de la composition de la Conférence et à la participation de la société civile et d'organisations non gouvernementales.

L'Indonésie estime que l'exécution des quatre derniers points peut permettre et permettra à la Conférence de faire avancer des négociations sur un certain nombre d'initiatives essentielles : notamment, une convention sur les armes nucléaires, l'octroi de garanties négatives de sécurité, un traité interdisant la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes nucléaires et la prévention de la course aux armements dans l'espace.

Permettez-moi d'aborder brièvement quelques autres questions importantes.

Nous rappelons que le droit des États parties au TNP de continuer à employer l'énergie nucléaire à des fins pacifiques doit être respecté et qu'il importe de garantir la sûreté et la sécurité nucléaires.

L'Indonésie est également déterminée à traiter d'autres questions relatives au désarmement d'une manière non discriminatoire. Il s'agit de la Convention sur les armes biologiques et de la Convention sur les armes chimiques, du Programme d'action sur les

armes légères et du Traité sur le commerce des armes, ainsi que de la nécessité de respecter équitablement tous les droits naturels des États, dont leur intégrité territoriale, dans les négociations futures concernant le traité sur le commerce des armes.

Tant qu'une seule arme nucléaire existe, l'humanité demeure exposée au risque de catastrophe nucléaire – causée délibérément ou accidentellement. Aussi devons-nous agir maintenant. L'avenir de la Conférence repose sur ses États membres et le monde entier ne serait être l'otage de notre inaptitude à avancer.

Je tiens à réaffirmer notre conviction profonde qu'il est possible de progresser. Par un engagement commun, par un dialogue intensif, par une participation constructive, nous pouvons tous contribuer à la solution. Œuvrons ensemble pour que la Conférence avance dans son programme de travail et remplisse ainsi son mandat : concrétiser notre idéal commun d'un monde exempt d'armes nucléaires, d'un monde plus sûr pour toute l'humanité.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie M. Natalegawa, Ministre des affaires étrangères de l'Indonésie, de sa déclaration. Je vais maintenant suspendre brièvement la séance, le temps de raccompagner le Ministre.

La séance est brièvement suspendue.

Le Président (*parle en anglais*) : Mesdames et messieurs, comme vous le savez, M. Ruslan Kazakbaev, Ministre des affaires étrangères du Kirghizistan, était censé être parmi nous aujourd'hui ; malheureusement, un engagement urgent l'en empêche. J'ai le plaisir et l'honneur d'inviter l'Ambassadrice du Kirghizistan, M^{me} Iskakova, à prononcer le message du Ministre des affaires étrangères.

M^{me} Iskakova (Kirghizistan) (*parle en russe*) : Je suis chargée de vous transmettre les excuses du Ministre des affaires étrangères de la République kirghize, qui n'est pas en mesure de participer à la présente séance et de lire sa déclaration.

Tout d'abord, permettez-moi de remercier le Secrétaire général de la Conférence, M. Kassym-Jomart Tokayev, ainsi que le Président précédent, l'Ambassadeur de l'Équateur, M. Gallegos, de leur invitation à participer aux travaux de la Conférence du désarmement à sa session de 2012.

Le Kirghizistan a toujours considéré la problématique de la sécurité internationale, de la maîtrise des armements, de la non-prolifération et du désarmement comme une question de politique étrangère prioritaire. Nous considérons la Conférence comme un organe qui fait, autorité, unique par sa composition comme par l'ampleur de sa tâche.

Le Kirghizistan, qui n'est pas membre de la Conférence du désarmement, n'en a pas moins manifesté à maintes reprises son attachement au principe d'un véritable désarmement général et entend participer concrètement à ce processus. Nous nous acquittons pleinement et scrupuleusement des obligations que nous font les instruments internationaux relatifs au désarmement.

Un des grands moyens d'avancer dans cette direction est de renforcer le système international de non-prolifération et le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires sur lequel repose ce système. Nous estimons également que le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires est l'une des clés tant du désarmement nucléaire et de la non-prolifération que du maintien de la stabilité et de la sécurité stratégiques.

L'entrée en vigueur au Kirghizistan en février 2004 de l'accord de garanties conclu avec l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) dans le cadre du TNP est une avancée logique pour ce qui est de prévenir la prolifération d'armes nucléaires et de matières qui serviraient à fabriquer des armes de destruction massive et de garantir une

utilisation sûre des matières nucléaires. En 2006, nous avons signé le Protocole additionnel relatif à l'application des garanties.

L'établissement d'une zone exempte d'armes nucléaires en Asie centrale en 2006 représente une contribution inestimable au processus de désarmement nucléaire mondial. Le Kirghizistan est un des pays à l'origine de cette zone, conçue avec le soutien et sous les auspices de l'ONU, a joué un rôle actif dans sa création, et est également dépositaire du Traité.

Dans ce contexte, nous invitons les puissances nucléaires à soutenir l'initiative prise par des pays d'Asie centrale et à signer un protocole sur des garanties négatives de sécurité. Dans le même temps, nous sommes disposés à mener un dialogue avec les puissances nucléaires en vue de la signature d'un protocole sur des garanties négatives de sécurité par les États parties au Traité portant création d'une zone exempte d'armes nucléaires en Asie centrale.

Le Kirghizistan estime qu'il faut poursuivre le dialogue multilatéral sur l'interdiction des matières fissiles, sur la prévention de la course aux armements dans l'espace et sur le désarmement nucléaire.

Nous n'attachons pas moins d'importance à la résolution 1540 (2004) du Conseil de sécurité de l'ONU, qui vise à prévenir la prolifération des armes de destruction massive, ainsi que des technologies et éléments connexes. Nous convenons de la nécessité d'empêcher des acteurs non étatiques d'accéder aux armes nucléaires, chimiques et biologiques, aux technologies et éléments connexes, et aux vecteurs, notamment par l'application de la résolution 1540 (2004). Afin de respecter les dispositions de ce texte, le Gouvernement kirghize s'emploie à renforcer son système de contrôles des exportations.

La loi relative au contrôle des exportations, adoptée en 2003, a jeté les bases d'un système national de contrôle des exportations. Déterminé à renforcer le régime de non-prolifération, le Gouvernement propose des modifications à la législation fondées sur l'expérience pratique toute récente d'autres États et sur des systèmes internationaux de contrôle des exportations, en vue d'améliorer le système kirghize.

De plus, avec le concours de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe et du Bureau des affaires de désarmement de l'ONU, nous envisageons de lancer très prochainement un plan d'action national sur l'application de la résolution 1540 (2004).

Le Kirghizistan prend également des mesures appropriées à l'échelon national pour empêcher le commerce illicite d'armes de petit calibre. Nous encourageons l'ONU à contribuer concrètement à la gestion de ce problème et soutenons la proposition d'élaborer des instruments internationaux juridiquement contraignants qui permettent de l'identification et le traçage des armes de petit calibre et des armes légères et de combattre le courtage illicite de ces armes.

L'interdiction de la production et l'emploi de mines antipersonnelles est à notre sens une autre priorité. Nous soutenons pleinement la Convention des Nations Unies sur certaines armes classiques et la Convention d'Ottawa. Tout en appuyant l'interdiction totale de mines antipersonnelles, le Kirghizistan privilégie une démarche par étapes qui tende graduellement vers cet objectif.

Le Kirghizistan attache une grande importance à la question de l'atténuation des dégâts causés à l'environnement par l'extraction de l'uranium et les activités liées au cycle du combustible nucléaire. La question a été débattue par la Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires en 2000, 2005 et 2010. Sur les 36 sites de stockage de résidus que compte le Kirghizistan, 31 contiennent des déchets radioactifs, dont 28 des résidus d'uranium. Le volume total s'élève à 8,2 millions de mètre cubes.

Dans ce contexte, permettez-moi de rappeler que selon l'article 6 du Traité portant création d'une zone exempte d'armes nucléaires en Asie centrale, les parties s'engagent à faciliter la remise en état de l'environnement dans les territoires contaminés à la suite d'activités liées à la mise au point, à la fabrication ou au stockage d'armes nucléaires ou d'autres engins explosifs nucléaires, en particulier où ont été établis des sites de stockage de résidus d'uranium et des sites d'essais nucléaires.

Ces dernières années, le nombre d'événements naturels dangereux tels que séismes, glissements de terrain et coulées de boue, dont les effets pourraient anéantir les sites de stockage de résidus et provoquer des catastrophes écologiques qui dépasseraient les frontières nationales, a fortement augmenté au Kirghizistan. En cas d'endommagement de sites de décharge d'uranium, les conséquences ne seraient pas moins catastrophiques que celles des accidents de Tchernobyl ou de Fukushima. Nous invitons par conséquent de nouveau les pays et les organisations internationales ayant des compétences en matière de gestion des déchets radioactifs à envisager de fournir une assistance technique.

À la soixante-sixième session de l'Assemblée générale des Nations Unies, la Présidente du Kirghizistan, Rosa Otunbaeva, a souligné combien il importe de récupérer les terres occupées par des sites de stockage de résidus d'uranium. À la Conférence internationale de haut niveau tenue à Genève en septembre 2009, les gouvernements d'Asie centrale ont manifesté leur volonté de régler ensemble cette question sensible. Dans ce contexte, nous comptons présenter prochainement à l'Assemblée générale un projet de résolution sur la menace radioactive en Asie centrale.

En conclusion, je noterai que, malgré le grand nombre de questions importantes inscrites à l'ordre du jour de la Conférence chaque année, la dernière décennie n'a malheureusement pas donné de résultats tangibles et le potentiel unique de cette instance demeure inutilisé. Nous espérons qu'en 2012, cette tribune multilatérale de négociation reprendra vie et recouvrera son statut légitime d'instance de négociation d'accords internationaux essentiels.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie l'Ambassadrice du Kirghizistan de la déclaration qu'elle a prononcée au nom du Ministre. Je vais maintenant suspendre brièvement la séance, le temps de raccompagner l'Ambassadrice.

La séance est brièvement suspendue.

M. So Se Pyong (République populaire démocratique de Corée) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, comme la délégation de la République populaire démocratique de Corée prend la parole sous votre présidence pour la première fois, je tiens à vous féliciter vivement de votre accession à la Présidence de la Conférence du désarmement et à vous souhaiter plein succès dans vos fonctions. Nous vous assurons du plein soutien de la délégation de la République populaire démocratique de Corée et vous promettons sa pleine coopération.

Je sais cette occasion pour féliciter tout particulièrement l'Ambassadeur de l'Équateur de la précieuse contribution qu'il a apportée en sa qualité de premier Président de la session de 2012.

Je tiens également à remercier le Secrétaire général et les membres de son équipe, qui ont tout fait pour faire avancer les travaux de la Conférence.

La République populaire démocratique de Corée est toute acquise à la Conférence du désarmement, seul organe multilatéral de négociation en la matière. C'est pour cette raison qu'à l'instar de tous les autres États membres, ma délégation espère que la Conférence entamera ses travaux de fond sur toutes les questions fondamentales qui sont de son ressort, notamment le désarmement nucléaire.

Nous sommes aujourd'hui particulièrement préoccupés par le fait que certains États souhaitent laisser de côté la Conférence du désarmement et se tourner vers des modes de négociation différents tout en rejetant sur d'autres la responsabilité de l'impasse où se trouve cet organe. Cette évolution ne servira nullement à faire progresser l'ordre du jour multilatéral approuvé avec la participation de tous les pays concernés. Reconnaisant l'importance et l'actualité du document final adopté par consensus à la première session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement, la République populaire démocratique de Corée fait sienne la proposition de convoquer rapidement une quatrième session extraordinaire dans le but de regrouper les questions et les mécanismes multilatéraux de désarmement de l'ONU. Dans les relations internationales d'aujourd'hui, la politique d'hégémonie et le recours à la force et au chantage nucléaire sont pratiques courantes et se traduisent en actes. Conflits armés et insécurité persistent dans différentes parties du monde, menaçant le droit à l'existence d'États souverains. La péninsule coréenne n'en est pas exclue. La question nucléaire, la situation périodiquement explosive et les tensions persistantes y découlent des relations hostiles entre la République populaire démocratique de Corée et les États-Unis, suscitant la méfiance et l'affrontement. Dans l'Évaluation du dispositif nucléaire d'avril 2010, les États-Unis ont officiellement déclaré que la République populaire démocratique de Corée était exclue de la liste des pays en droit de recevoir des garanties négatives de sécurité. C'est dire que la position des États-Unis sur la possibilité d'une attaque nucléaire préventive contre la République populaire démocratique de Corée n'a pas varié.

Bien que tous aspirent à la paix et la réclament dans le pays et ailleurs, des activités de réarmement et des exercices de préparation à la guerre nucléaire dirigés contre la République populaire démocratique de Corée sont menés sans relâche dans la péninsule coréenne et aux alentours. En ce moment même, la Corée du Sud se livre, avec le soutien des États-Unis, à des manœuvres militaires conjointes portant le nom de code *Key Resolve/Foal Eagle* et mobilise le matériel de guerre nucléaire le plus récent dans le pays, au mépris des avertissements répétés de la République populaire démocratique de Corée. Cela montre bien que ce sont les États-Unis et la Corée du Sud qui menacent la paix, font monter la tension sur la péninsule coréenne et paralysent les relations Nord-Sud.

La Corée du Sud s'apprête pourtant à tenir un sommet sur la sécurité nucléaire fin mars. Il est surprenant qu'une réunion portant sur la sécurité nucléaire soit organisée en Corée du Sud, qui est une base nucléaire avancée des États-Unis et le plus grand entrepôt d'armement nucléaire au monde. Parler de sécurité nucléaire tandis qu'ont lieu des exercices de préparation à la guerre nucléaire contre la République populaire démocratique de Corée tient de la mascarade et outrage les populations de ce pays et d'ailleurs. Cela ne fait que créer un obstacle supplémentaire au règlement de la question nucléaire dans la péninsule coréenne ; l'histoire verra là une conduite honteuse et méprisable.

Dialogue et affrontement sont incompatibles. Sous les rafales de tirs, le dialogue ne peut s'achever que sur un différend. Si la Corée du Sud préfère aux belles paroles un véritable dialogue et une nette amélioration des relations Nord-Sud, elle doit immédiatement mettre fin aux cris de guerre qui visent ses propres citoyens.

La communauté internationale reste attachée au souvenir heureux des jours du Sommet intercoréen historique, le premier de ce type depuis la division du pays, une série de manifestations qui ont suivi le communiqué commun de la République populaire démocratique de Corée et des États-Unis, la déclaration de la République populaire démocratique de Corée et du Japon à Pyongyang et des pourparlers devant mettre fin à la guerre de Corée, qui ont fait naître l'espoir dans le cœur des hommes aspirant à la réunification nationale et à la paix dans la région. Tous ces événements marquants appartiennent à l'ère de la réunification indépendante postérieure au 15 juin que le dirigeant

Kim Jong-II a lancée en appliquant la politique de Songun, qui garantit pleinement la sécurité de la péninsule coréenne.

La Déclaration commune Nord-Sud du 15 juin et son programme d'action, la Déclaration du 4 octobre, émanent de deux sommets tenus à Pyongyang entre la Corée du Nord et la Corée du Sud. Ces deux déclarations sont un symbole de l'ère de la réunification postérieure au 15 juin et un phare pour la réunification et la paix. La Corée du Sud devrait d'abord préciser ses intentions quant à l'application des déclarations intercoréennes avant de parler de dialogue.

L'application des déclarations correspond pleinement aux intérêts de tous les pays qui se préoccupent de paix dans la péninsule coréenne et en Asie du Sud-Est. Tout pays qui souhaite réellement que la sécurité s'instaure dans cette péninsule devrait reconnaître que la seule manière concrète d'y parvenir est d'appliquer les déclarations, qui permettront d'améliorer les relations entre le Nord et le Sud et d'instaurer la paix et la sécurité en Asie du Nord-est, plutôt que de prêter l'oreille aux sophismes des autorités sud-coréennes.

Comme la République populaire démocratique de Corée l'a expliqué à maintes reprises, son retrait du TNP est un moyen de légitime défense adopté pour protéger les intérêts supérieurs et la sécurité du pays contre la menace nucléaire croissante émanant des États-Unis. Dans la péninsule coréenne, le TNP n'a pu empêcher le déploiement d'armes nucléaires par un État qui détient le plus grand arsenal nucléaire, ni éliminer la menace nucléaire.

Un État souverain ne peut se voir reprocher d'exercer un droit légitime. Le programme d'enrichissement de l'uranium de la République populaire démocratique de Corée vise strictement des fins pacifiques. La délégation de la République populaire démocratique de Corée saisit cette occasion pour rappeler qu'elle rejette catégoriquement les résolutions 1718 (2006) et 1874 (2009) du Conseil de sécurité de l'ONU et n'est pas liée par textes.

La question nucléaire dans la péninsule coréenne résulte entièrement de la politique d'hostilité et des menaces nucléaires des États-Unis contre la République populaire démocratique de Corée : ce sont donc les États-Unis, capables et responsables d'en traiter les causes profondes, qui sont au cœur du problème.

Plus d'un demi-siècle s'est écoulé depuis la fin de la guerre de Corée et aucun mécanisme de paix n'a été instauré, mais le régime d'armistice dépassé, héritage de la guerre froide, persiste. En conséquence, la République populaire démocratique de Corée et les États-Unis sont, juridiquement ou techniquement, en guerre. Tant que la République populaire démocratique de Corée et les États-Unis, directement parties à l'Accord d'armistice, s'affrontent en campant sur leurs positions respectives, la méfiance mutuelle entre les deux pays ne disparaîtra pas et la dénucléarisation de la péninsule coréenne ne se réalisera pas de manière durable. Comme chacun sait, la République populaire démocratique de Corée a proposé au début de 2010 de conclure un accord de paix. Ce serait le moyen le plus efficace de créer un climat de confiance qui dissipe la méfiance entre les deux pays. La conclusion de cet accord de paix proposé par la République populaire démocratique de Corée jouerait un rôle moteur dans la dénucléarisation de la péninsule coréenne.

La position de la République populaire démocratique de Corée a toujours été qu'il fallait reprendre les pourparlers à six sans conditions préalables et examiner l'application de la déclaration commune du 19 septembre 2005 sur le principe de l'action simultanée. Le retard dans la reprise des pourparlers est dû aux États-Unis, qui créent des obstacles artificiels tout en imposant des conditions préalables excessives, au mépris de leurs obligations. La reprise des pourparlers dépend entièrement de l'attitude des États-Unis face à la volonté manifestée par la République populaire démocratique de Corée de garantir la

paix et la stabilité de la péninsule coréenne et de parvenir à la dénucléarisation par le dialogue et la négociation.

La dissuasion nucléaire de la République populaire démocratique de Corée constitue un important facteur pour préserver la paix et la stabilité dans la péninsule coréenne et d'autres parties de l'Asie du Nord-Est.

La République populaire démocratique de Corée, pour qui la sauvegarde de la paix et la sécurité, ainsi que la promotion d'une prospérité commune dans la péninsule coréenne et le reste du monde relèvent d'un devoir sacré, fera tout son possible pour y parvenir.

M^{me} Kennedy (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, le bilan de la République populaire démocratique de Corée et la réaction de la communauté internationale parlent d'eux-mêmes. Je dirai simplement aujourd'hui que les observations faites sont inexactes quant au fond. Je les rejette et les trouve profondément décevantes. La semaine dernière, des envoyés spéciaux du Gouvernement des États-Unis ont rencontré des représentants de la République populaire démocratique de Corée, accueillis par le Gouvernement de la République populaire de Chine. Cette preuve de notre volonté de collaborer est contredit elle aussi totalement la teneur des réflexions que nous venons d'entendre. Je conclurai en me faisant l'écho des observations du Vice-Ministre des affaires étrangères, Kim Bong-hyun, qui espère que la République populaire démocratique de Corée manifesterait sa sincère volonté de se dénucléariser en prenant des mesures concrètes, créant ainsi des conditions propices à la reprise des pourparlers à six.

Permettez-moi également de saisir cette occasion pour aborder d'autres déclarations entendues aujourd'hui, notamment celle du Ministre iranien des affaires étrangères.

L'Iran a clamé son attachement au désarmement nucléaire, mais son inobservation des obligations internationales relatives à son programme nucléaire contredit totalement cette affirmation. L'Iran a pris la direction opposée en augmentant sa capacité d'enrichissement de l'uranium de près de 20 % et continue de mener des activités interdites liées à l'enrichissement et à l'eau lourde, en violation des multiples résolutions du Conseil de sécurité de l'ONU. L'Iran continue de refuser à l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) et à la communauté internationale la transparence et la coopération dont elles ont besoin pour vérifier le caractère exclusivement pacifique de son programme nucléaire.

Le rapport de novembre du Directeur général de l'AIEA contient la description la plus détaillée à ce jour des aspects militaires possibles du programme nucléaire iranien. Pour nous, ce rapport prouve que l'Iran a trompé la communauté internationale quant à ses intentions dans le domaine nucléaire et à la nature de son programme. Considérées dans leur ensemble, les activités indiquées dans le rapport ne peuvent réalistement être considérées que comme les composantes d'un programme d'armement nucléaire. On ne peut vraiment pas parler d'engagement en faveur du désarmement nucléaire. On peut dire, par contre, que l'attitude de l'Iran, qui fait constamment obstacle à ce que l'AIEA enquête sur les possibles aspects militaires de son programme nucléaire, est très préoccupante. Il incombe à l'Iran de fournir des garanties crédibles du caractère exclusivement pacifique de ses activités nucléaires. Comme nous l'avons répété, nous ne contestons pas le droit de l'Iran à un programme nucléaire pacifique, mais ce droit va de pair avec des responsabilités. L'Iran a la responsabilité d'apaiser les préoccupations immédiates de la communauté internationale.

M. Lee Joo-II (République de Corée) (*parle en anglais*) : Je tiens simplement à donner des précisions concernant certaines affirmations de la délégation de la République populaire démocratique de Corée.

La délégation de la République populaire démocratique de Corée a mentionné les manœuvres militaires *Key Resolve/Foal Eagle*. Or *Key Resolve* une activité de formation annuelle conçue qui permet à la République de Corée de s'assurer qu'elle est en mesure de défendre son peuple et de maintenir les capacités qui sous-tendent son alliance avec les États-Unis. La composante Commandement des Nations Unies de la Commission militaire d'armistice a donc déjà informé la République populaire démocratique de Corée des dates des manœuvres, ainsi que de la nature défensive et non provocatrice des activités du mois de juillet.

Je me réserve le droit d'exercer plus complètement mon droit de réponse ultérieurement.

M. Jon Yong Ryong (République populaire démocratique de Corée) (*parle en anglais*) : Ma délégation compte s'exprimer très brièvement, notre Ambassadeur ayant déjà fait une déclaration détaillée.

Les manœuvres militaires conjointes ont été programmées alors que des pourparlers entre la République populaire démocratique de Corée et les États-Unis étaient en cours. On reconnaît bien là l'arrogance malhonnête et les desseins funestes des États-Unis. Leurs tentatives stratégiques visant tant à étouffer la République populaire démocratique de Corée qu'à assiéger militairement et soumettre les pays voisins en vue de réaliser leurs folles ambitions de domination mondiale rencontreront une forte opposition. Les manœuvres militaires futiles visant l'armée et la population coréennes, qui sont en période de deuil, tiennent d'une grave provocation. Ce serait une erreur de tenter de déstabiliser ou d'éprouver par la force la République populaire démocratique de Corée.

Ma délégation saisit cette occasion pour exhorter la Corée du Sud à mettre fin à tous actes provoquant une escalade des affrontements et des tensions dans la péninsule coréenne non liés à des forces extérieures. La Corée du Sud a aussi tout intérêt à se rappeler la position exprimée par l'armée et le peuple coréens : ils ne traiteront jamais avec les actuelles autorités sud-coréennes.

La séance est levée à 13 h 15.